

Des voix: Bravo!

M. Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, le député de Winnipeg-Nord-Centre vient de mettre une condition que je trouve tout à fait raisonnable. Bien franchement, je suis de ceux qui se demandent pourquoi le gouvernement bloque depuis des mois la télédiffusion des travaux des comités.

Des voix: Oh, oh!

M. Baker (Nepean-Carleton): Quoi qu'il en soit, nous sommes du même avis, le député de Winnipeg-Nord-Centre et moi du moins. C'est par conséquent de ce point de vue que nous voudrions discuter la question.

Une voix: Reste à savoir ce qu'ils en pensent, eux.

● (1520)

M. Clark: Madame le Président, toujours sur le même sujet, la Chambre et le Canada tout entier sont maintenant saisis d'une question d'envergure qui se trouve résumée dans la résolution. Les porte-parole du NPD et de l'opposition officielle ont manifesté leur appui au projet de téléviser les délibérations du comité, même si celui-ci se réunit au préalable à huis clos, à condition que cela se fasse comme pour la Chambre. Il suffit que le gouvernement entérine le projet. Nous sommes d'accord et les néo-démocrates le sont également. Les ministériels sont-ils disposés à laisser la population voir ce qui va se passer au comité parlementaire?

[Français]

M. Pinard: Madame le Président, j'ai indiqué tantôt que nous étions disposés à en discuter dans les meilleurs délais, cet après-midi, s'il le faut, ou demain. Maintenant je tiens à rappeler au très honorable chef de l'opposition que cette requête m'a été faite par plusieurs présidents d'autres comités qui considèrent, chacun dans leur cas, que les sujets dont ils sont saisis sont plus importants que la Constitution. Certains pensent que la finance est plus importante, d'autres pensent que les ressources énergétiques le sont. Ce qui a guidé la Chambre, madame le Président, dans l'avènement de la télédiffusion des débats, c'est le fait de rapprocher le Parlement de la population, mais dans le respect du concept de *Hansard* électronique. Alors si toutes ces modalités peuvent être respectées, si cela peut se faire sans injustice pour les autres comités, si techniquement cela est possible sans retarder les travaux du comité et si on peut obtenir le rapport le 9 décembre, tout ceci étant dit, je suis disposé à en discuter avec mes collègues et à essayer de faire en sorte de faciliter la chose. Mais encore une fois, madame le Président, il ne faudrait pas que cette requête et ces négociations, puisqu'il n'y a pas encore de conclusion sur le sujet, aient pour conséquence de retarder le rapport du comité à la Chambre.

Questions au Feuilleton

[Traduction]

LA CÉLÉBRATION DU CENTENAIRE DU HANSARD

LA FÊTE MARQUANT LES CENT ANS DU HANSARD

L'hon. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Madame le Président, j'invoque le Règlement. N'importe quel député aurait pu invoquer l'article 43 du Règlement pour soulever la question, mais il l'aurait fait au risque de voir sa motion rejetée.

Je pense que tous les députés veulent remercier le personnel du Hansard de la fête charmante et intéressante organisée hier soir pour marquer le centenaire du Hansard.

Des voix: Bravo!

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. D. M. Collette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, on répond aujourd'hui aux questions nos 102, 128, 1327 et 1432.

[Texte]

LE CONSEIL DES ARTS—LES SUBVENTIONS

Question n° 102—**M. Cossitt:**

1. Le Conseil des Arts du Canada avait-il l'habitude d'indiquer, dans son rapport annuel, le nom des personnes qui ont reçu des subventions, le montant de ces subventions et les fins auxquelles elles étaient destinées et, le cas échéant, la politique gouvernementale a-t-elle changé sur ce point?

2. Le rapport annuel de 1978-1979 du Conseil contient-il la liste des bénéficiaires, des subventions et des fins auxquelles elles sont réservées et, sinon, pourquoi?

3. Dans le cadre d'un programme destiné à offrir une plus grande liberté d'information aux Canadiens, comment peut-on expliquer l'apparente incohérence du Conseil à cet égard?

M. Peter Stollery (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État et ministre des Communications): Le Conseil des Arts du Canada me transmet les renseignements suivants:

1, 2 et 3. Seule la forme du rapport a changé, non la politique. Le rapport annuel de 1978-1979 se présente en deux volumes bilingues. Le premier donne une vue générale des programmes, activités et états financiers du Conseil. Un volume supplémentaire comprend les listes des subventions, montants compris, et d'autres précisions au moins aussi nombreuses que par les années précédentes.

En adoptant cette nouvelle présentation, le Conseil a d'abord voulu rendre son rapport plus clair et en avancer la publication. Ce changement lui permet aussi, à moindres frais, d'offrir davantage de renseignements à un plus large public. Le rapport et le supplément sont envoyés à tous ceux qui en font la demande.